

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 16 MAI 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Joseph DEVILLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2017

PRÉSENTS : Mmes et Mrs : Joseph DEVILLE – Thierry DEVILLE – Evelyne CHAREYRE – André BRANDMEYER – Lyliane BEYNEL – Marie-Catherine GOIRAN – Martine BONNEFOY – Francisque BOUCHET – Christine BERTIN - Michel BASTIDE – Christine PAQUIS – Hervé BRU – Jacques DONATO – Jérôme VISIER – Dominique FAURE – Corine BEGON – Marilyne ALONSO – Pacôme GALLET –

EXCUSES AVEC POUVOIR : Marcel GIACOMEL donne pouvoir à André BRANDMEYER – Marcel LEROUX donne pouvoir à Michel BASTIDE - Odile LAROCHE FARIGOULE donne pouvoir à Francisque BOUCHET – Brigitte CENZATO donne pouvoir à Dominique FAURE – Evelyne FAURE donne pouvoir à Marie-Catherine GOIRAN

ABSENT : néant

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 23, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un(e) secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Michel BASTIDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2017 est approuvé à l'unanimité par 23 voix « POUR ».

3/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Définition du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **DECIDE** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à HUIT ;

4/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Election des adjoints

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 20 voix « POUR » et 3 « BULLETINS BLANCS » (vote à bulletins secrets)

- **PROCEDE** à l'élection des adjoints ;
- **SONT ELUS** :

<u>1^{er} adjoint</u> :	Thierry DEVILLE
<u>2^{ème} adjoint</u> :	Evelyne CHAREYRE
<u>3^{ème} adjoint</u> :	André BRANDMEYER
<u>4^{ème} adjoint</u> :	Lyliane BEYNEL
<u>5^{ème} adjoint</u> :	Marcel GIACOMEL
<u>6^{ème} adjoint</u> :	Marie-Catherine GOIRAN
<u>7^{ème} adjoint</u> :	Martine BONNEFOY
<u>8^{ème} adjoint</u> :	Pacôme GALLET

5/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Indemnité de fonction des élus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
 - Maire : 52.25 % de l'indice brut terminal de la FPT
 - 1^{er} Adjoint au Maire : 20.9 % de l'indice brut terminal de la FPT
 - 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Adjoints au Mairie : 15.2 % de l'indice brut terminal de la FPT
 - Conseillers délégués : 5.7 % de l'indice brut terminal de la FPT
- **DIT** que cette délibération prend effet au 01/06/2017.

6/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Représentation aux organismes extérieurs : CCAS

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 19 voix « POUR » et 1 « BULLETIN BLANC » et 3 « ENVELOPPES VIDES » (vote à bulletins secrets)

- **PROCEDE** à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- **SONT ELUS** : Mmes et Mrs Lyliane BEYNEL – Jacques DONATO – Christine PAQUIS – Odile LAROCHE-FARIGOULE – Christine BERTIN.

7/ ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Décision modificative n° 1 au budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget principal de la Commune concernant un ajustement de crédits en section de fonctionnement et de 37 446 € en section d'investissement. Ces ajustements s'opèrent par des transferts de crédits, qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

8/ ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 40 000 € à la section de fonctionnement du CCAS compte-tenu de la politique municipale en direction des aînés portée par cet organisme.

9/ ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

Subventions exceptionnelles associatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à plusieurs associations de la Commune pour les montants suivants :
 - de 270 € au profit de l'Association GARDIENS POUR TOUS
 - de 500 € au profit du COMITE DES FETES DE BONSON
- **DIT** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, article 6574.

10/ ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Restructuration secteur Ecole Demande de subvention auprès de la Région

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région, pour la création du Pôle périscolaire et l'agrandissement de la zone élémentaire dans le cadre du projet de restructuration du secteur des Ecoles, dont le montant des travaux est estimé à 394 600 € HT.

11/ ANIMATION-ENFANCE-JEUNESSE

Tarifs pour des mini séjours organisés dans le cadre des Accueils de Loisirs sans hébergement et du Club ados

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **APPROUVE** la grille tarifaire des mini-séjours d'été 2017 établie sur la base des 21 tranches de quotient familial, selon l'âge des enfants et le nombre de journées ;

12/ ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL

Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à compter du 16/05/2017, portant création d'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe, au regard du remplacement du directeur du pôle « Cadre de Vie ».

13/ ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL

Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **DECIDE**
 - de s'engager dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
 - de demander l'accompagnement proposé par le Centre de gestion de la Loire,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche,
 - de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention, via le CDG 42,
 - de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

14/ ADMINISTRATION GENERALE

Règlement du service des Eaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **DONNE** un avis favorable à la mise à jour du règlement du service des eaux au regard de l'obligation d'installer le compteur d'eau dans un caisson spécifique en bordure de propriété pour toutes les personnes sollicitant une demande de raccordement au réseau. Ce procédé sera également préconisé et mis en place par la Commune dans les cas de suspicion de fraude à la consommation, ou lors de détection de fuites d'eau avant compteur.
- **CONFIRME** les tarifs des diverses interventions fixés dans sa délibération du 26/01/2017.

15/ DOMAINE ET PATRIMOINE

Dénomination voie de desserte du village senior

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **ANNULE** la dénomination apportée à la voie de desserte du futur village senior « rue des Saules » par délibération du 22/03/2017 ;
- **DÉNOMME** la voie de desserte du futur village senior « Rue Mora d'Ebre »

16/ DOMAINE ET PATRIMOINE

Cimetière Communal Rétrocession de concessions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **APPROUVE** la rétrocession à la Commune de deux concessions funéraires temporaires, dans lesquelles aucun corps n'a été inhumé, dont les concessionnaires nous ont fait part d'un changement de volonté de leur mode d'inhumation ;
- **AUTORISE** le remboursement des personnes concernées au prorata-temporis ;

17/ ADMINISTRATION GENERALE - ENVIRONNEMENT

Installation classée soumise à autorisation - SAS ACOR – Commune de ST JUST ST RAMBERT Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de régularisation déposée par la SAS ACOR, concernant l'installation de fabrication de treillis soudés pour le secteur du bâtiment, sise à ST JUST ST RAMBERT, 6 impasse des Varennes. Ce dossier, soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, fait l'objet d'une enquête publique du 15 mai au 9 juin 2017, en mairie de ST JUST ST RAMBERT.

18/ ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Evènementiel - Tarifs spectacle Fabienne THIBEAULT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 23 voix « POUR »

- **FIXE** les tarifs d'entrée aux spectacles de l'artiste Fabienne THIBEAULT qui se produira les 24 et 25/06/2017 dans le cadre de l'activité événementielle proposé par la Municipalité, tels que présentés dans le tableau ci-après

CATEGORIE	Prix
Entrée ADULTE	15 €
Entrée pour les – de 12ans ou pour les Ados détenteurs du Pass'Jeunes	5 €

19/ QUESTIONS DIVERSES

- Déviation RD 498
Le chantier suit son cours dans le respect des délais.
- Commercialisation des parcelles de terrain « la Pierre»
Celle-ci sera confiée au notaire de la Commune afin que la Commune évite des pressions.
- Loire-Habitat
La Commune vient d'être informée de la mise en vente de 5 logements sociaux sis sur la Commune ; ceux-ci seront proposés exclusivement aux locataires en place qui bénéficieront s'ils le souhaitent de frais de notaire réduits et d'accompagnement tout au long du processus d'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40.

**Le Maire,
Joseph DEVILLE**

